

# NOTE PRÉCISANT LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE DE LA VAGUE C ET LE PROCESSUS QUI L'ACCOMPAGNE

## CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023 VAGUE C

Les premiers retours d'expérience montrent qu'il y a lieu de préciser quelques éléments qui fondent la démarche et le processus d'évaluation, par le Hcéres, des unités de recherche de la vague C.

À l'échelle du Hcéres, il convient d'insister sur le fait que le nouveau processus d'évaluation repose sur l'idée que les unités de recherche doivent pouvoir restituer l'ampleur et la qualité de leurs productions scientifiques comme la diversité de leurs activités de recherche. Dans cette perspective, la méthodologie du Hcéres inscrit l'évaluation dans une appréciation relative et contextualisée des résultats de recherche, en tenant compte de leur profil d'activités et de leur environnement institutionnel et territorial. Elle s'appuie sur une approche qualitative, en accord avec la DORA ; les critères quantitatifs, utilisés de façon responsable, ne venant qu'en soutien de l'analyse qualitative.

La définition du profil d'activités et le travail de composition du portfolio sont des étapes essentielles de la constitution du dossier d'auto-évaluation. Les unités de recherche sont invitées à franchir ces étapes avec toute l'attention nécessaire pour permettre aux comités d'experts d'apprécier qualitativement leur positionnement scientifique.

Plus largement, les quatre domaines munis des treize références structurent le document d'autoévaluation. Le Hcéres propose aux laboratoires de s'en emparer et de traiter les références en fonction de leur réalité. Certaines d'entre elles peuvent être jugées sans objet pour le laboratoire. Les critères doivent être considérés comme des balises et ils ne constituent en aucune manière une norme. L'appréciation de la pertinence des critères doit se faire au bénéfice de la qualité du document et de sa lisibilité. La liste des critères énoncés ne prétend pas à l'exhaustivité et les unités de recherche -en regard de leur profil scientifique- peuvent choisir de l'enrichir.

La taille du document d'autoévaluation est laissée à l'appréciation du laboratoire et il n'est pas attendu un nombre de lignes équivalent pour la réponse aux différentes références, ni même pour la place laissée à l'exposé scientifique des différentes équipes d'un laboratoire. Le Hcéres invite cependant à faire preuve de mesure de telle sorte que le document soit d'une taille appropriée à l'analyse par le comité d'experts.

Le fichier 'données de productions scientifiques' peut être restitué sous un format libre par une simple extraction du système d'informations du laboratoire.

En termes opératoires, le Hcéres souhaite rappeler que la préparation de l'évaluation des unités de recherche de la vague C a fait l'objet d'un dialogue renforcé avec chaque établissement tutelle d'unités de recherche. Ces échanges ont été l'occasion de réaffirmer que l'évaluation repose sur le principe fondamental de l'évaluation par les pairs, garantissant les unités de recherche d'une appréciation conforme aux usages et attendus de leur champ scientifique.

Pour conduire l'évaluation, le Hcéres a choisi de redéfinir la composition des comités d'experts. Ils sont composés des experts-panels, des experts proposés par les instances nationales d'évaluation (CoNRS, CSS, CNU), de personnels d'appui à la recherche et d'experts complémentaires (y compris internationaux) de telle sorte que le spectre disciplinaire du laboratoire soit couvert par les compétences mobilisées par le comité. Les profils d'experts à mobiliser font l'objet d'une concertation entre le conseiller scientifique et l'unité de recherche. L'absence de conflit d'intérêts entre les experts et l'entité évaluée est vérifiée lors de cette concertation.

Les experts-panels, distribués selon une classification sous-disciplinaire proche de celle de l'ERC, participeront à l'évaluation de 4 à 6 unités de recherche par vague. Ils sont recrutés après un appel à candidatures public. Ils sont nommés par le président du Hcéres sur avis d'une commission scientifique (une commission par sous-discipline) composée de conseillers scientifiques du Hcéres et de représentants du CoNRS, des CSS Inserm ou Inrae, et du CNU. La durée de leur mission est de trois ans.

Toutes les unités de recherche font l'objet d'entretiens conduits par les comités d'experts avec les tutelles, la direction, les représentants du personnel, les doctorants. Ces temps d'échanges pourront être complétés d'entretiens avec des partenaires externes (conseil scientifique du laboratoire, partenaire socio-économique et culturel par exemple). Des entretiens individuels, à la demande, restent possibles. Le menu des entretiens fait l'objet d'une concertation entre le laboratoire et le Hcéres. La visite en présentiel est privilégiée pour les comités de grande taille ou pour les laboratoires présentant des équipements remarquables. Les formules mixtes sont également proposées.

Les unités de recherche de la vague C pour lesquelles une évolution notable (réorientation thématique majeure, scission, fusion, umérisation...) est envisagée pour le prochain contrat ont fait l'objet d'un échange entre le Hcéres et les tutelles. Lorsque les tutelles le demandent, le comité d'experts prend en compte cette situation, propose une analyse circonstanciée et formule des recommandations sur la base d'un document complémentaire décrivant le projet.

Toutes les unités de recherche de la vague C sont invitées à utiliser les possibilités offertes par le référentiel à l'égard de l'analyse de leur trajectoire. Sa structure permet de présenter la politique scientifique dans sa dimension prospective par un travail de caractérisation des enjeux de recherche (référence 2 du domaine 1 par exemple). Cette présentation peut s'appuyer sur un document complémentaire qui sera inséré dans le document d'autoévaluation. Les références 1 et 2 du domaine 3 sont l'occasion pour les différentes équipes du laboratoire de détailler leurs réalisations scientifiques.